



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201089-20250715-202507-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025

Département de la Loire

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025  
DELIBERATION N° 202507-01**

**Nombre de Conseillers :**

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum :8

Nombre d'absent(s) :3

Nombre de membres présent(s) :12

Nombre de pouvoir(s) :1

Nombre de suffrages exprimés :13

**L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet**, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2025**

**Etaient présents :** DESTRAS Christophe ; RIBBA Michel ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; CHEVROT Christine ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CRETON Cécile ; CROZIER Julien ;

**Etaient absent(s) excusé(s) :** CLUZEL Sylvain ; GARNIER Léo ;

**Avaient donné procuration:** LAGARDE Elisabeth à Christophe DESTRAS

**Secrétaire de séance :** BOURGIN METTON Nadine\_

**Objet : CLUB LOISIRS ET AMITIE– DEMANDE DE SUBVENTION**

En date du 30 juin 2025, l'association CLUB LOISIRS ET AMITIE a adressé un courrier à M. le Maire pour solliciter une aide financière.

A l'appui de cette demande l'association a fourni la facture d'un montant de 4 720.00€ concernant la sortie annuelle du 26 juin 2025 à Montélimar. Au programme, visite du Palais des bonbons du nougat et des souvenirs, un repas commun au sein de l'établissement et visite du jardin des trains Ardéchois.

Pour rappel, les membres de cette association se réunissent régulièrement (toutes les deux semaines) pour des moments de convivialité et une fois par an pour une sortie annuelle.

Pour aider à financer ce voyage il est proposé d'attribuer à l'association club Amitié et Loisirs une subvention de 400€.

Au vu de la demande, des dépenses réalisées pour le voyage annuel et des personnes résidant sur la commune :

- d'accorder à l'association "CLUB LOISIRS ET AMITIES " une subvention de 400 euros.
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Il est proposé de passer au vote.

**Le conseil, après en avoir délibéré, par 13 voix pour (à l'unanimité)**

**Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 400,00 € à l'association Club Loisirs et Amitié.**

*ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE*

*COPIE CERTIFIEE CONFORME*

A L'Hôpital-Le-Grand, le 17 juillet 2025

Le Maire,

Le secrétaire,



Christophe DESTRAS



BOURGIN METTON Nadine